

Rapport Concours Cachan 2023 Economie, épreuve écrite d'option

Jury : Joseph Ghariani, Marie Lamy, Nathalie Lucchini, Dylan Martin-Lapoirie, Bosco Ménard, Corentin Prépin-Thomas, Marine Salès-Juet (coordinatrice) et Antoine Vatan.

Marie Lamy, Nathalie Lucchini, Corentin Prépin-Thomas et Antoine Vatan ont intégré le jury cette année.

Sujet : Comment corriger efficacement les inégalités ?

Entre parenthèses apparaissent les données de 2022.

- Nombre de candidat.e.s concerné.e.s : 314 (351)
- Nombre de candidat.e.s présent.e.s : 308 (335)
- Nombre de candidat.e.s absent.e.s : 6 (16)
- Nombre de copies blanches : 1(2)
- Note minimum : 0/20 (0/20)
- Note maximum : 19/20 (19,5/20)
- Moyenne : 9,02 (9,69)
- Ecart-Type : 3,62 (3,9)

Le sujet proposé par le jury cette année portait comme l'année dernière sur une des notions transverses du programme d'économie de la filière BLSES et des sciences économiques en général – les inégalités et la question sous-jacente de la répartition des ressources et des moyens dans une économie – avec la diversité des mécanismes et des enjeux microéconomiques comme macroéconomiques associés. La grande richesse des éléments du programme qui pouvaient être utilisés a conduit cette année à une unique copie blanche. Le sujet invitait les candidat.e.s à articuler différentes approches, différents regards et différents niveaux d'analyse. En ce sens, il n'excluait *a priori* aucune proposition de traitement du sujet. 9 copies ont obtenu une note strictement inférieure à 4/20 (soit 2,9 % des copies), contre 13 (3,8 %) en 2022 et 10 (3,3 %) en 2021. Le jury se félicite à nouveau du nombre réduit de candidat.e.s qui ne sont pas de fait en mesure de proposer une dissertation complète ou au moins une ébauche de réflexion à partir d'éléments pertinents du programme. En tête de distribution, 19 copies ont obtenu une note supérieure ou égale à 16 (deux copies ont obtenu la note de 19/20, comme en 2022), et 36 ont obtenu une note supérieure ou égale à 14 (soit 11,7 % des copies).

Le jury rappelle, comme les années passées, que l'objectif de la dissertation d'économie dans le cadre de l'épreuve spécifique de l'ENS Paris-Saclay n'est pas de présenter le plus grand nombre possible de connaissances en visant à l'exhaustivité, mais de proposer une argumentation intéressante et originale, fondée sur des connaissances bien maîtrisées, théoriques comme empiriques, pertinemment choisies et articulées. Le jury était ouvert à tous types d'argumentation et d'apports théoriques et empiriques dès lors que ces apports étaient correctement explicités (sans erreur et de manière intelligible) et reliés à la fois au sujet et à l'argumentation propre retenue et développée par les candidat.e.s.

Outre des connaissances théoriques et empiriques, le sujet nécessitait pour être correctement traité une définition précise et exhaustive de ses termes. Sans cela, il était difficile de proposer une réflexion personnelle, structurée et argumentée. En ce sens, l'introduction est apparue encore trop souvent comme un passage contraint que les candidat.e.s semblent rédiger sans avoir compris son intérêt propre.

Le jury souligne de nouveau que la définition et la discussion des termes du sujet sont absolument nécessaires pour délimiter l'étendue du sujet, une problématique et aboutir à un plan. Le sujet de cette année invitait à réfléchir sur trois termes : « *corriger* », « *efficacement* », « *les inégalités* ». En particulier, le jury a été étonné de l'absence ou du manque de maîtrise de la définition de la notion d'efficacité, notion pourtant centrale de la science économique, souvent réduite à la maximisation de l'utilité du consommateur ou au résultat d'un calcul coût-avantage. De manière très simple et pratique, l'efficacité peut être définie comme l'atteinte des objectifs fixés au préalable par un agent économique sachant les contraintes qui s'imposent à lui. La distinction entre efficacité et efficience a été proposée dans certaines copies, mais n'est que peu opérante, l'efficacité imposant l'efficience en science économique, soit l'absence de gaspillage de ressources. Une définition précise et réfléchie de la notion d'efficacité était nécessaire notamment afin d'appréhender la dimension normative du sujet : si une correction efficace des inégalités est à construire (ce qui était supposé dans l'intitulé du sujet), il convient de discuter des objectifs de justice sociale qu'il est possible de fixer. Selon les objectifs retenus, il est évident que les moyens à mettre en œuvre (le « *comment* » du sujet) ne seront pas les mêmes.

Certain.e.s candidat.e.s ont, à juste titre, discuté le terme « *corriger* » comme indiquant une intervention *ex post* des pouvoirs publics, après fonctionnement des mécanismes de marché, pour corriger les inégalités. Ce qui a amené à juste titre ces candidat.e.s à problématiser autour de l'efficacité d'une intervention *ex post*, par rapport à une intervention *ex ante* ou en amont du fonctionnement des mécanismes de marché.

Enfin les définitions proposées de la notion d'inégalités ont été dans l'ensemble correctes mais souvent peu mobilisées ensuite pour construire une problématique et un plan cohérent. Les candidat.e.s devaient dans l'idéal distinguer les inégalités économiques « standards », de revenus, de salaires et de patrimoine, et insister sur les autres formes cruciales d'inégalités, comme celles d'accès aux ressources, à l'emploi, à la santé, aux droits ou aux positions sociales par exemple. Le jury a été agréablement surpris par certaines copies dans lesquelles des indicateurs de mesure des inégalités ont été présentés comme la courbe de Lorenz ou l'indice de Gini. Par contre, dans certaines copies, les candidat.e.s ont confondu à tort les notions d'inégalité et de justice sociale, ce qui rendait le propos peu intelligible dans la suite de la copie. Enfin, certaines copies ont défini les inégalités aux niveaux national et international, entre pays en développement et pays développés, ce qui était une excellente idée qui permettait de répondre de manière exhaustive et pertinente au sujet posé.

Les copies dans lesquelles un effort suffisant de discussion des termes du sujet n'a pas été effectué n'ont ainsi pas pu proposer une vraie problématique. On constate encore très souvent une confusion notable entre problématique et sujet. Une problématique ne doit pas être une simple reformulation, voire une reprise telle quelle du sujet. Les candidat.e.s ne doivent pas se limiter à poser une question à la fin de l'introduction (ou pire, une liste de questions sans préciser laquelle sera retenue comme problématique...). Il faut préalablement définir correctement et de manière exhaustive les termes du sujet, puis présenter le(s) problème(s) qu'ils soulèvent, en montrant quelles sont les tensions, difficultés ou contradictions existantes.

La problématique vient résumer cette phase de réflexion sur les enjeux, normatifs comme positifs, soulevés par le sujet. Ainsi, problématique et plan non justifiés dans l'introduction sont non recevables pour le jury, le pire des cas étant celui où le plan finalement proposé ne répond ni à la problématique posée, ni au sujet.

En ce qui concerne le plan en lui-même, en économie la simplicité est souvent synonyme d'efficacité. Une analyse normative du sujet était attendue afin d'explicitier finement sous quelles conditions l'efficacité de la correction des inégalités était évaluée. Le recours à une analyse d'ordre microéconomique était souhaitable en ayant recours par exemple au concept de l'optimalité Parétienne, qui pouvait être relié à la question de la correction des inégalités à l'aune du second théorème de l'économie du bien-être. Ensuite, une analyse positive du sujet devait être proposée, en évoquant les multiples instruments de correction des différents types d'inégalités, comme la fiscalité, les politiques de l'emploi, les politiques sociales à travers la politique budgétaire, la réglementation nationale comme supranationale etc. Il n'était pas attendu que tous ces éléments soient nécessairement retranscrits dans le plan, mais les très bonnes copies ont réussi à analyser le sujet sous ces différents angles et niveaux d'analyse de manière convaincante. De façon plus générale, le jury suggère aux candidat.e.s de proposer des plans simples et structurés (sans pour autant tomber dans le lieu commun) plutôt que de chercher l'originalité à tout prix. Le jury a pu relever cette année des plans très (trop) manichéens : l'Etat recherche l'équité, le marché l'efficacité, ce qui est discutable pour ce qui est de l'Etat. Dans le cadre des fonctions d'allocation et de stabilisation telles que définies par Richard Musgrave (1959, souvent cité d'ailleurs), les pouvoirs publics recherchent l'efficacité économique, même s'il s'agit d'un optimum de second rang, et pas nécessairement uniquement l'équité.

Dernier point en ce qui concerne les moments attendus et cruciaux d'une bonne introduction : des annonces de plan restent décevantes et enchaînent les généralités qui en disent trop peu sur le contenu réel des grandes parties de la dissertation à venir. Il faut impérativement là aussi recentrer le propos et annoncer efficacement l'argument central ou le cadre de chaque partie : par exemple, si l'objet est d'étudier l'efficacité de la politique fiscale pour corriger les inégalités de revenus et de patrimoine, une phrase courte doit suffire à l'annoncer. Des annonces de plan simples et courtes sont bien plus faciles à appréhender pour le jury et signalent en général des arguments et une argumentation bien maîtrisés. Le jury recommande par ailleurs d'annoncer explicitement les sous-parties, afin de rendre la lecture de la copie plus aisée. Le jury n'est pas hostile à des plans « apparents », qui facilite la lecture et aide à la structuration de la pensée pour les candidat.e.s. Enfin, les plans proposés peuvent contenir deux ou trois parties, tant que le raisonnement sous-jacent est justifié et suit une logique pertinente. Le plan en trois parties est déconseillé aux candidat.e.s si la troisième partie n'apporte rien à l'argumentation, ou ne contient que des éléments déjà énoncés dans les parties précédentes.

Le jury recommande également à nouveau vivement aux candidat.e.s de ne pas dévier et délayer leur ligne d'argumentation principale pour présenter des points qu'ils ou elles ont l'impression de particulièrement bien maîtriser : en ce qui concerne les copies de concours, on ne saurait trop rappeler que la longueur n'est clairement pas synonyme de qualité, et qu'une copie resserrée et proche du sujet vaut bien mieux qu'une copie diluée où figurent des éléments nombreux, souvent disparates et non justifiés, voire parfois hors-sujet. Le jury

rappelle encore que la qualité des connaissances, de leur présentation et de leur articulation dans une argumentation claire est bien plus importante que leur quantité.

Au final, le jury n'a pas eu de difficultés à distinguer les très bonnes copies présentant le contexte et les enjeux de l'analyse menée, une réelle problématisation, un développement étayé par des éléments théoriques et empiriques pertinents ; des copies moyennes proposant souvent une restitution plus ou moins réussie d'un cours sur les politiques de l'emploi et/ou sur les politiques fiscales sans se référer clairement au sujet et à ses enjeux ; des mauvaises copies qui témoignent de mécanismes économiques non acquis et compris, d'une mauvaise compréhension du sujet, d'un plan non lisible ni intelligible.

En termes de connaissances, trois grandes dimensions du programme étaient attendues :

- Analyse microéconomique du consommateur : fonction d'utilité, contrainte budgétaire, courbe de demande ; offre de travail : arbitrage consommation/loisir, capital humain.
- Concurrence, équilibre et optimalité : gains à l'échange, application au commerce international : les avantages comparatifs ; équilibre général ; optimum et défaillances de marché.
- Les politiques économiques : L'équilibre macroéconomique : le modèle IS-LM en économie fermée et ouverte ; politiques budgétaires ; politiques structurelles et de compétitivité.

Une analyse pertinente du sujet conduisait les candidat.e.s à analyser dans un premier temps le sujet de manière normative en expliquant les différents critères qui peuvent être retenus pour mesurer l'efficacité de la correction des inégalités. Dans un second temps, sur la base des critères identifiés et retenus, l'analyse des outils de politique économique permettant de corriger les différents types d'inégalités *ex post* était attendue. En particulier, comme dit précédemment, une analyse de la correction des inégalités internationales était bienvenue et a été valorisée par le jury lorsqu'elle était développée de manière correcte.

Le jury a mis en valeur les copies dans lesquelles les éléments suivants étaient présentés :

- Les différents critères retenus pour mesurer l'efficacité d'une mesure de politique publique de correction des inégalités : références à l'optimalité au sens de Pareto, à la théorie de la justice au sens de John Rawls ou d'Amartya Sen, aux différents types d'Etat-providence tels que définis par Gosta Esping-Andersen ;
- Un recours aux outils microéconomiques d'analyse de la question des inégalités : théorèmes de l'économie du bien-être, notamment le second théorème, distinction entre optimum de Pareto et optimum social ou l'*optimum optimorum* ;
- Une analyse théorique de la politique fiscale : références à la fiscalité optimale de James Mirrlees (1971) face à la critique de la règle de Ramsey qui ne vise que l'efficacité du système fiscal sans tenir compte de l'équité ;
- Une analyse empirique de la politique fiscale : la problématique de la régressivité du système fiscal, notamment pour les très hauts revenus et très hauts patrimoines, ses causes, conséquences et pistes de solutions pour y remédier ;
- Une analyse fournie, étayée du système socio-fiscal au-delà du système fiscal (transferts sociaux, services publics etc.) ;

- La question d'une intervention *ex post*, potentiellement moins efficace qu'une correction *ex ante*, en amont du fonctionnement du marché par le biais de dispositifs visant à une égalité des chances dans une conception Rawlsienne de la justice sociale ;
- Des données pour illustrer les arguments théoriques : quelques repères au moins sur les inégalités primaires, après redistribution, les inégalités de revenus femmes/hommes, les niveaux de prélèvements obligatoires etc.

Le jury a notamment valorisé les copies qui articulaient leur réflexion théorique avec des éléments empiriques, concrets, tirés de la littérature académique, mais aussi de faits historiques, économiques et sociaux au programme, ou de l'actualité, qui était un élément crucial et discriminant dans le cadre du sujet proposé. Le jury insiste sur le fait que les connaissances acquises dans le cadre du programme et les argumentations attendues lors de l'épreuve d'économie du concours doivent être mises en relation et en dialogue avec le réel. Les argumentations développées ne peuvent pas être « hors sol ». Par exemple, des références aux travaux théoriques comme empiriques récents de Thomas Piketty, Gabriel Zucman, Emmanuel Saez, Camille Landais, Gabrielle Fack ou Joseph Stiglitz étaient appréciées.

En ce qui concerne l'argumentation, notons que les propos normatifs type « café du commerce » sont à éviter absolument dans des copies de concours. Le programme en économie propose au sens du jury une très grande diversité d'éléments qui permettent de discuter, sans jugement de valeur moraliste ou idéologique, les manières de corriger efficacement les inégalités au niveau national et international. En particulier, certains développements critiquent le RSA comme étant un vecteur de trappe à inactivité, sans préciser à aucun moment que justement à sa création il visait à répondre à ce problème que posait le RMI (voir les travaux de Anne, D. & L'Horty, Y. (2009) sur ce point).

A propos de l'utilisation des schémas dans les copies, le jury recommande de ne pas les faire trop petits et surtout de les commenter afin qu'ils apportent une véritable contribution à la démonstration. Ils peuvent être un outil précieux pour l'argumentation et beaucoup de bonnes copies présentaient des schémas très convaincants. Des candidat.e.s ont réussi par exemple à présenter graphiquement avec brio l'impact d'une taxe pour répondre au sujet ou à présenter l'arbitrage travail-loisir du modèle microéconomique standard. Mais d'autres candidat.e.s ont présenté des graphiques sans explication pertinente : ce fut souvent le cas de la courbe de Kuznets. Les variables indiquées sur les axes des ordonnées et abscisses n'étaient pas toujours correctes et surtout cette courbe n'était pas expliquée (quels mécanismes économiques sont supposés être à l'œuvre de manière sous-jacente ?) et encore moins critiquée, remise en cause à l'aune des travaux de recherche récents ou plus simplement de l'évolution séculaire des inégalités. Enfin, il est recommandé aux candidat.e.s de n'entreprendre d'illustrer leurs raisonnements par des schémas que dans les cas où ils sont bien maîtrisés : rien ne révèle mieux une incompréhension ou une confusion qu'un schéma erroné.

Quelques erreurs trop fréquentes ont été relevées :

- Les politiques conjoncturelles contracycliques ne peuvent être utilisées à elles seules de manière pertinente comme outil de correction des inégalités : ces politiques cherchent en premier lieu à stimuler la croissance économique, et non à réduire les inégalités. Les candidat.e.s devaient alors insister sur le caractère possiblement redistributif de ces politiques tel que souhaité par John Maynard Keynes en raison de la valeur supposée forte de la propension marginale à consommer des moins fortunés.

- L'analyse de la correction des inégalités entre entreprises dans certaines copies était étonnante, peu pertinente pour répondre au sujet, et a conduit le plus souvent à des développements peu féconds.

- Le jury a pu regretter dans les copies qui ont envisagé la question des inégalités internationales que l'utilisation des théories, mêmes classiques, du commerce international ne soit pas faite de manière pertinente, avec des confusions notables sur les hypothèses et résultats du modèle HOS.

- Le jury a sanctionné les copies qui n'ont envisagé l'efficacité de la correction des inégalités que sous l'aspect de la croissance économique : le concept de croissance économique ne doit pas être utilisé pour tous les sujets comme une « recette » afin de problématiser le sujet. L'efficacité d'une action de politique économique ne peut être à l'heure de la transition écologique appréhendée que sous l'angle de la croissance économique, mesurée par le taux de croissance du PIB !

- De nombreuses confusions ont été déplorées : entre le modèle Bismarkien et Beveridgien, sur la distinction entre prélèvements forfaitaires/ proportionnels/ progressifs (l'impôt sur le revenu est devenu dans certaines copies proportionnel, et la TVA progressive !).

- Une mauvaise maîtrise de l'optimalité au sens de Pareto : ce n'est pas parce qu'une situation est optimale au sens de Pareto qu'on n'a pas le droit de la modifier. Le second théorème de l'économie de bien-être en est la preuve. On peut très bien redistribuer à des fins de justice sociale tout en atteignant un nouvel optimum de Pareto ! Ainsi, il n'y a aucun paradoxe en soi à parler de réduction efficace des inégalités contrairement à ce qu'annoncent de nombreuses copies...

Pour finir, quelques éléments de détail :

- Le jury rappelle que les termes « la théorie économique », « certaines économistes » ou « l'école de pensée » sont trop vagues et doivent être absolument évités dans la construction et l'annonce du plan.

- Dans la même idée, des candidat.e.s ont pu confondre les néoclassiques et les libéraux. Ni l'un ni l'autre n'étaient d'ailleurs définis. De qui parle-t-on ?

- L'ISF a été remplacé par l'IFI en 2018 et non l'inverse comme le suggèrent certaines copies...

- Le SMIC jouerait le rôle d'un salaire d'efficience. Certes il peut être supérieur à la productivité marginale de certains travailleurs rémunérés au SMIC, mais le « pouvoir » incitatif du SMIC reste à démontrer...

- Le nom de famille de Thomas Piketty, souvent cité, a été très régulièrement mal orthographié (différentes variantes ont été proposées : Piketti, Pyketti, Pikety etc.). Le Jury a aussi pu découvrir le nom de Turgot orthographié Turgo ! De manière générale, un soin plus méticuleux à l'orthographe des auteurs semble opportun.